

Votre contact

Vincent ROLDAN

ASTER

+33768996689

vincent@aster-invest.com



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

ROLDAN Vincent

2 RUE DES PIROGUES DE BERCY, 75012 PARIS
75012 PARIS

Téléphone : **07 68 99 66 89**

Email : **vincent@aster-invest.com**

INFORMATIONS

ASTER

2 rue des Pirogues de Bercy

75012 PARIS

RCS de Paris n°938607140

Code Naf/Ape 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Vincent ROLDAN pour prodiguer du conseil en investissement financier.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et au delà de ce délai pendant 3 ans et sont destinées au Conseiller en Investissement Financier. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vincent@aster-invest.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **25002373**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF Conseiller en Investissements Financiers susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org; Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°25002373

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA
Numéros de polices : RD01989012P

Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|----------------------|--------------------------------|---|
| CIF | 150 000€ | 150 000€ |
| Démarchage Financier | 300 000€ | 600 000€ |

Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|------------|----------|---------------|-----------------------------|
| Advenis | SCPI | Convention | Commission et rétrocessions |
| CVE | ALPSI | Convention | Commissions |
| Godot Fils | Cambiste | Convention | Commissions |
| Matis | PSFP | Convention | Commissions |

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 25002373

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS Intermédiaire en Assurance catégorie courtier de type B :

Conseil partiellement indépendant. Peut potentiellement travailler avec toutes compagnies d'assurance mais peut avoir des accords commerciaux avec certaines.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°25002373

Responsabilité civile professionnelle

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA

Numéros de polices : RD01989012P

Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|--------------------------------|---|
| IAS | 1 564 610€ | 2 315 610€ |

Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|----------|----------|---------------|--|
| Cardiff | Assureur | Courtage | Commissions et rétrocessions sur encours |
| Unep | Assureur | Courtage | Commissions et rétrocessions sur encours |
| Vie Plus | Assureur | Courtage | Commissions et rétrocessions sur encours |

IMMOBILIER

Agent immobilier

Agent Immobilier : Carte T n°CPI 7501 2025 000 000 085

délivrée par la CCI Paris Île-de-France.

Non détention de fonds (Garantie financière de 150 000 € auprès d' AIG Europe SA, Succursale pour la France Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie)

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA

Numéros de polices : RD01989012P

Garanties financières

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|--------------------------------|---|
| Agent Immobilier | 150 000€ | 150 000€ |

Partenaires

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---|-----------|---------------|----------------------|
| GreenCity, Catella, Ogic, Marignan, ... | Promoteur | Mandat | Commissions |

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

RÉMUNÉRATION

De façon générale, les prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- Des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème ; et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème). A titre indicatif, le taux horaire 250€ TTC. Ce taux peut évoluer à tous moments sur décision de la direction d'ASTER.
- Des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issue de la prestation de conseil.

Les honoraires feront l'objet d'une facture payable sans escompte dans un délai de 30 jours.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par ce-dernier. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Selon le type de mission effectuée, ASTER peut être rémunérée sous forme de commissions, d'honoraires et/ou d'avantages en nature.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation ASTER peut être contactée selon les modalités suivantes :

Par courrier : **ASTER, 2 Rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris**

Par téléphone : **07 68 99 66 89**

Par mail : **vincent@aster-invest.com**

Traitement des réclamations :

ASTER s'engage à traiter votre réclamation sous **dix jours ouvrables** maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai et **deux mois maximum** entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :